

Séance académique du mercredi 20 avril 2022

La première communication de la séance de mercredi dernier était assurée par Jean-Amédée Lathoud, avocat général honoraire à la Cour de cassation. Il a conté la tragique histoire de deux petits ramoneurs mauriennais, objets de sévices, et donnant lieu à une affaire criminelle jugée à Chambéry en 1856.



Jean-Amédée LATHOUD

Un agriculteur de Saint-Martin-de-la-Porte loue deux de ses 9 enfants, de 9 et 10 ans, François et Joseph-Raphaël, à deux jeunes maîtres ramoneurs du même village âgés

de 15 et 19 ans. Les petits et leurs maîtres partent pour la France où François sera cédé à un autre maître, lui aussi mauriennais. Suite à des traitements indignes et dégradants que le procès relate en détail, François meurt à Romilly-sur-Seine chez des particuliers qui l'ont recueilli et Joseph-Raphaël est hospitalisé à Coulommiers avant de revenir en Savoie. Saisi de l'affaire, le juge de Saint Michel fait interroger les témoins. Les trois maîtres ramoneurs sont interpellés par les carabiniers et finalement condamnés par la Cour d'appel de Chambéry à quelques années de prison. La Cour ne retient pas la mort de François, suite à une autopsie trop rapide, et tiens compte de la jeunesse des trois inculpés.

Au-delà de ce fait divers représentatif de l'époque, l'affaire illustre la qualité d'une justice rendue dans un délai raisonnable : les magistrats procèdent eux-mêmes aux interrogatoires ; les procès-verbaux sont clairs et bien rédigés ; la coopération franco-piémontaise est efficace ; les inculpés, défendus par l'Avocat des pauvres, voient leurs droits respectés ; l'arrêt prononcé par la Cour est longuement motivé et les peines prononcées sont réellement effectuées !

L'orateur précise que « *le nombre important de magistrats qui ... ont siégé collégalement et délibéré à la fin de l'information puis lors du jugement ... fait aujourd'hui notre admiration* ».

Denis Varaschin, Président honoraire de l'Université de Savoie, présente ensuite l'épopée industrielle de Paul Girod qui a conduit à la Société électrométallurgique d'Ugine. Originaire d'une famille savoyarde, Paul Girod naît en 1878 dans le Valais à Fribourg. Il entre dans l'industrie à 22 ans et participe en 1903 à la création d'une société électrométallurgique qui utilise son propre procédé. Les investisseurs sont des banquiers suisses et sa propre famille. L'usine produit des aciers spéciaux utilisés dans

plusieurs marines européennes.

La fabrication est rapidement installée à Ugine où l'on bénéficie d'eau, d'électricité, et du chemin de fer. Le marché devenant difficile, il s'oriente vers l'aciérie électrique. Il crée en 1909 la plus grande aciérie d'Europe, la Compagnie des forges et aciéries électriques, avec des actionnaires Franco-Suisses. En difficulté en 1914, elle est rachetée par Schneider. La guerre relance l'entreprise dont les bénéfices explosent. Mais la demande s'effondre en 1919. Il y



Denis VARASCHIN

a trop de projets nouveaux, la loi des 8 heures oblige à doubler le personnel, les investissements sont trop importants, et le service commercial déficient. Paul Girod, peu présent et en mauvaise santé, doit s'effacer. Il est mis sur la touche par deux polytechniciens et la Société est absorbée en 1921 par la SECEM de Jules Barut. Ce dernier fait comprendre à Girod qu'il doit abandonner la direction en se contentant d'un poste de Président purement honorifique.

Paul Girod meurt dans sa somptueuse villa de Cannes et sera enterré à Ugine. Il laissera le souvenir d'un technicien visionnaire et d'un patron catholique et social qui avait le souci du bien-être de ses employés et de leurs familles.